

DEMANDE POUR UNE COUPE OU UNE RÉFECTION DE BORDURE OU D'UN TROTTOIR

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

IMPORTANT !

Avant de compléter le formulaire, enregistrez-le sur votre bureau et remplissez le nouveau fichier enregistré.

L'approbation de votre demande se fera à la condition que l'ensemble des normes applicables à l'agrandissement d'une aire de stationnement puissent être respectées. Ces normes sont disponibles au ville.mascouche.qc.ca/coupe.

■ EMPLACEMENT DU PROJET

Numéro civique :

Rue :

Ville :

Code postal :

■ IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Prénom :

Nom :

Numéro civique :

Rue :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Êtes-vous propriétaire ?

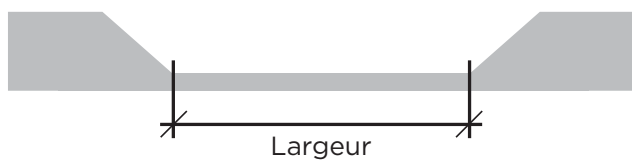
Oui

Non

■ DÉTAILS DES TRAVAUX

Largeur actuelle de votre aire de stationnement: _____ mètres

Largeur projetée de votre aire de stationnement, après les travaux: _____ mètres



Lorsque vous êtes dans la rue, face à votre propriété, la coupe ou la réfection demandée se situe de quel côté de votre aire de stationnement?

À gauche

À droite



DEMANDE POUR UNE COUPE OU UNE RÉFECTION DE BORDURE OU D'UN TROTTOIR

DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

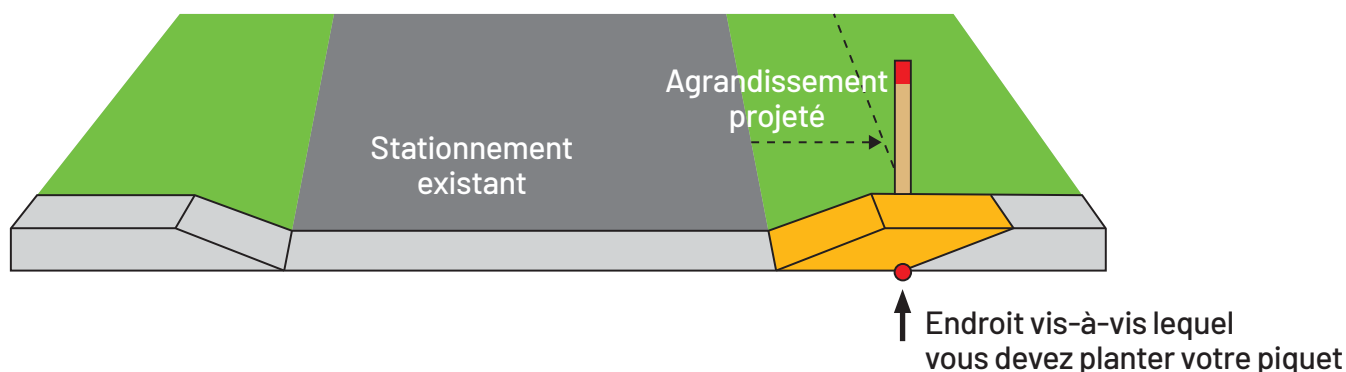
Procuration du propriétaire (requis si le demandeur n'est pas propriétaire).

Copie de votre certificat de localisation sur lequel vous aurez indiqué les informations suivantes :

- Localisation de l'aire de stationnement actuelle ;
- Largeur de l'aire de stationnement actuelle ;
- Localisation de l'agrandissement projeté de l'aire de stationnement ;
- Largeur de l'agrandissement projeté de l'aire de stationnement.

CHEMINEMENT DE LA DEMANDE

1. Transmettez-nous le présent formulaire, accompagné des documents requis, par courriel à permis@ville.mascouche.qc.ca ou déposez-le au comptoir des permis de l'hôtel de Ville (3034, chemin Sainte-Marie), du lundi au vendredi, de 8 h 15 à midi et de 13 h 15 à 16 h 30.
2. Pour une coupe ou une réfection de bordure, vous devez installer un piquet (ou autre objet similaire et sécuritaire) directement derrière la bordure ou le trottoir afin de bien situer l'emplacement du point bas de la coupe ou de la réfection à réaliser, de la façon suivante :



3. Une fois votre demande déposée, nous réaliserons une visite afin de valider la conformité de l'agrandissement de l'aire de stationnement. La bordure ou le trottoir sera marqué à la peinture pour indiquer la coupe ou la réfection à réaliser.
4. Suite à cette visite, nous communiquerons avec vous pour vous confirmer le coût des travaux.
5. Vous devrez ensuite vous présenter au comptoir des permis afin de procéder au paiement.
6. Le dossier sera transféré à l'entrepreneur mandaté par la Ville pour la réalisation des travaux. Ceux-ci seront réalisés dans un délai approximatif de 10 jours ouvrables, calculé à compter de la date de votre paiement. Pendant cette période, veuillez libérer l'espace situé à proximité du site de travaux. L'ensemble des travaux de réfection de bordures ou de trottoirs sont réalisés simultanément, une fois par année.



DEMANDE POUR UNE COUPE OU UNE RÉFECTION DE BORDURE OU D'UN TROTTOIR

■ SIGNATURE

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts.

Date :

Signature du demandeur

__/__/____
JJ MM AAAA

NOTES

La Ville de Mascouche se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre projet.

Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder le traitement de votre demande.

Le traitement de votre demande permet de valider la conformité d'un projet d'agrandissement d'une aire de stationnement. Veuillez attendre que les travaux de coupe ou de réfection de bordure ou trottoir aient été réalisés avant de débiter des travaux d'agrandissement de l'aire de stationnement.

**Veillez vous référer à notre site web pour connaître les tarifs des travaux.
Ces tarifs sont modifiés au début de chaque année.**

COORDONNÉES

Service de l'aménagement du territoire
permis@ville.mascouche.qc.ca
450 474-4133, poste 1000

